

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 FEVRIER 2005

COMPTE RENDU

Approuvé le

L'an deux mille cinq, le neuf février à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de Bois le Roi, sous la Présidence de Madame Nicole DELPORTE, Maire.

Etaient présents : Mme DELPORTE, MM. LECLERCQ, NIVERT, Mme GRIZARD, MM MAUBERT, MONPERT, LEFEVRE, Mme CHAVY, MM. PROUTS, TACCON, MALVOISIN, ALEMANY, DELASALLE. Mmes DUCHENE, LEQUELLENEC, HIRSCH-ROBINSON, Mme BARTHOT, M. TRUFFET, Mme LACROIX-COQUILLAUD, MM. DECHERY, BONY.

| | | | |
|-----------------------|---------------|---|------------------------|
| <u>Procurations</u> : | M. SEUILLOT | à | Mme DELPORTE |
| | Mme BELMIN | à | M. LECLERCQ |
| | Mme. LAGRANGE | à | Mme CHAVY |
| | Mme DESVALLEE | à | Mme GRIZARD |
| | M. DOYEN | à | M. TRUFFET |
| | M. LEBEGUE | à | Mme LACROIX-COQUILLAUD |
| | Mme DELAVESNE | à | M. DECHERY |

Absent excusé : Mr LUDWIG

| | | |
|-------------|---|----|
| En exercice | : | 29 |
| Présents | : | 21 |
| Votants | : | 28 |

Secrétaire de séance : M. LECLERCQ

Madame le Maire rend hommage à deux bacots décédés cette semaine, madame Odette PELLEGRIN, très investie dans la vie associative de l'Age d'Or et du Trait d'Union, et monsieur René LEONE, figure de la Résistance et président des Anciens Combattants.

Madame le Maire déclare la séance ouverte à 20h40. Monsieur LECLERCQ est désigné secrétaire de séance et fait l'appel. Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 26 janvier 2005.

Madame le maire soumet le compte rendu de la séance du 26 janvier à l'approbation du Conseil

Le compte rendu est approuvé par :

Voix pour : 27 voix

Voix contre : 0 voix

Abstention : 1 voix (Mme BARTHOT, absente le 26 janvier 2005)

1/ AUTORISATION DE SIGNER UN AVENANT AU CONTRAT DU TRANSPORT SCOLAIRE

Madame le Maire expose au conseil que suite à une augmentation des tarifs des transports scolaires, il est nécessaire de l'autoriser à signer l'avenant correspondant.

Les tarifs sont spécifiés par l'arrêté N° 04 SRT/BT 001 fixant le taux maximum d'augmentation pouvant être appliqué aux tarifs des transports publics routiers réservés aux élèves. Pour l'année scolaire 2004/2005, les prix des services spéciaux de transports publics routiers réservés aux élèves peuvent être majorés au maximum de 1,96% par rapport au prix en vigueur au 1^{er} septembre 2003.

Ces augmentations concernent les circuits :

- (1) (2) (4 b) Transport des enfants de Bois le Roi dans les écoles primaires et l'école maternelle
- (4 a) Transport des enfants de Bois le Roi au collège Dénecourt
- (3) Transport des enfants de Bois le Roi , Samoïs, Vulaines, et Héricy dans les Lycées de Champagne

Madame le Maire demande au Conseil de bien vouloir l'autoriser à signer l'avenant au contrat du transport scolaire.

Madame LACROIX-COQUILLAUD dit que si le taux maximum d'augmentation « peut » être appliqué, il peut aussi ne pas l'être. Pourquoi cette augmentation ?

Madame GRIZARD dit que cette augmentation est fixée par le transporteur.

Madame LACROIX-COQUILLAUD demande quelle est la part supportée par la commune dans le coût du transport.

Madame GRIZARD dit que la commune supporte environ 70% du coût du transport.

Monsieur DECHERY dit que ce sujet en amène 3 autres qui sont d'actualité ; la fermeture d'une classe en maternelle, une en primaire et deux au collège, et cela malgré des effectifs très lourds. Monsieur DECHERY propose que le Conseil prenne une position pour faire revenir l'Inspection Académique sur la décision qu'elle s'apprête à prendre sur avis du CDEN.

Madame GRIZARD dit que la commune n'a pas été avisée officiellement de la décision de l'Inspection Académique.

Monsieur MALVOISIN dit qu'il faut prendre connaissance de tous les éléments de ce sujet très sérieux à inscrire à l'ordre du jour du prochain Conseil.

Madame le Maire dit que compte tenu des délais, la position est à prendre ce jour.

Madame BARTHOT dit qu'elle est contre l'augmentation du prix des transports. Le Conseil vote une prise en charge financière de séjours de 20 enfants, il peut bien voter une prise en charge de la totalité des frais de transport scolaire de tous les enfants ce que les familles apprécieraient mieux.

Le Conseil Municipal, par :

Voix pour : 23 voix

Voix contre : 0 voix

Abstentions : 5 voix (M.DOYEN, Mme BARTHOT, MM.TRUFFET, LEBEGUE, Mme LACROIX-COQUILLAUD)

autorise le Maire à signer l'avenant au contrat de transport scolaire.

Madame GRIZARD dit qu'il y a 30 enfants inscrits par classe en maternelle dont 3 intégrations, ce qui est très lourd. De plus, les pré-inscriptions sont déjà très nombreuses, et si elles se confirment, conduiront à des effectifs non satisfaisants en classe. Un courrier a été fait à l'Inspection Académique pour obtenir une 8ème classe définitive et non pas conditionnelle.

Un autre courrier a été fait pour l'école METRA, du fait du projet de fermeture d'une classe qui entrainerait une classe CE1/CE2 aux Viarons.

Pour autant, le partenariat avec l'école est bon, la commune soutient d'autant plus le maintien de l'ouverture des classes que les locaux sont disponibles.

Pour le collège, le contexte est différent, le soutien de la commune est moins évident.

Monsieur DECHERY dit que la commune dispose d'un local pour appuyer la demande en maternelle. En primaire, une classe de CE2 va devoir s'installer aux Viarons, il faudra donc prévoir également de l'enseignement sportif pour cette classe.

Madame le Maire propose le texte ci-après sur lequel le Conseil tombe d'accord **à l'unanimité** :

« Le Conseil Municipal de Bois le Roi, particulièrement attentif à la qualité du fonctionnement des écoles de la commune, exprime à l'unanimité sa volonté de maintenir la qualité de l'accueil en évitant des classes surchargées et les classes à double niveau. »

2/ TABLEAU DES EFFECTIFS

Transformation de postes existants :

Madame le Maire rappelle au Conseil que la gestion du personnel municipal implique de modifier le tableau des effectifs à l'occasion du changement de statut des agents et de l'évolution des effectifs. Ainsi :

- le poste d'agent d'entretien qualifié de l'agent communal décédé en décembre 2004 peut être transformé en poste d'agent d'entretien et proposé à un agent non titulaire exerçant déjà des fonctions similaires dans la commune,
- l'agent non titulaire aux services techniques, lauréat du concours d'agent technique, ne peut plus être nommé à ce grade faute d'avoir demandé le renouvellement de son inscription sur la liste d'aptitude dans les délais légaux. L'agent peut toutefois être nommé au grade d'agent d'entretien, après transformation du grade d'agent technique,

Les crédits étant inscrits au budget, le Maire demande au Conseil de bien vouloir adopter cette modification du tableau des effectifs qui pourra prendre effet le 1^{er} mars 2005.

Monsieur TRUFFET dit qu'il est dommage que la commune ne soit pas plus attentive à la qualification de ses agents.

Monsieur MAUBERT dit que les services avaient informé l'intéressé en temps et en heure, et même effectué les démarches pour tenter en vain de rattraper les conséquences de cet oubli de l'intéressé.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve la modification du tableau des effectifs.

3/ BUDGET PRIMITIF 2005 – COMMUNE

Madame le Maire rappelle que le débat d'orientation budgétaire a eu lieu le 7 Décembre 2004. La commission des finances a examiné le projet le 4 et le 25 janvier 2004, et a émis un avis favorable. Les prévisions sont présentées sans hausse des taux d'imposition.

Monsieur LEFEVRE dit qu'il fait cette année une présentation plus contemporaine pour le public dont le droit le plus fondamental est d'être bien informé.

Puis monsieur LEFEVRE commente le document projeté à l'écran (disponible en Mairie).

Monsieur TACCON donne des précisions sur les investissements 2005, mis en perspective avec ceux des années antérieures et les années à venir (document projeté disponible en mairie)

Monsieur DECHERY dit qu'il y a 3 ans, son groupe avait donné rendez vous à la majorité en 2005, pour faire le point sur les engagements de la majorité de financer les investissements à raison d'1/3 de subvention, 1/3 de fonds propres et 1/3 d'emprunt, ce qui est irréalisable en pratique. D'ailleurs, les documents projetés le montrent.

Par conséquent, l'objectif est à revoir, en particulier avec la décentralisation et les charges supplémentaires qu'elle génère. On voit que la situation est très tendue, qu'elle est la conséquence d'un retard antérieur très important, et même si son groupe a soutenu les projets, il apparaît que ceux-ci ne pourront se faire sans restriction sur le fonctionnement, ou un endettement supérieur ou une augmentation d'impôt.

De plus, s'il n'y a pas d'augmentation des taux des impôts communaux, il y a une hausse des bases et donc une hausse des impôts à payer pour ne parler que de la part communale.

Avec l'accroissement de la décentralisation, les impôts locaux non communaux continueront d'augmenter.

Madame LACROIX-COQUILLAUD dit que, grâce aux amis de monsieur DECHERY, la part régionale va augmenter de 23%

Monsieur DECHERY dit que cela représente en moyenne une augmentation de 8€ par foyer fiscal.

Monsieur LEFEVRE dit qu'il préfère 55% de subvention plutôt que 33%, objectif annoncé il y a 3 ans, et 19% d'emprunt plutôt que 33%. La situation est plus favorable que l'objectif annoncé.

Monsieur TACCON dit que le raisonnement est tenu sur une séquence d'investissements, avec des taux de subvention très différents selon qu'il s'agit de la voirie ou de la construction du nouveau Centre de Loisirs et qu'il faut rester très vigilant.

Monsieur MONPERT dit que, comme cela a été exposé en Commission des Finances, certains investissements ne sont pas du tout subventionnés. Malgré cela, le taux moyen de subvention est de 65%.

Madame LACROIX-COQUILLAUD dit qu'elle aurait aimé avoir, avant le Conseil, un exposé compréhensible comme il est fait en séance du Conseil.

Or, la présentation M14 est peu lisible, on n'y retrouve pas les grands projets, et les chiffres sont en augmentation. Jusqu'où iront ces augmentations ?

De plus, le désengagement de l'Etat envers les collectivités est préoccupant.

Monsieur TACCON dit que l'exposé des grands projets a déjà été fait en commission des finances, et que les dépenses de fonctionnement sont plutôt en diminution qu'en augmentation.

Monsieur TRUFFET dit que dans le document transmis il y a 5 jours, ne figurait pas le même montant du virement à la section d'investissement et qu'il n'a pas confiance en ce qui lui est présenté.

Madame le Maire dit qu'on ne peut inscrire l'excédent au budget primitif sans qu'il soit certifié par le comptable public. Il figure ici dans le document de présentation à titre indicatif.

Monsieur TACCON dit que le montant du virement porté à 1 270 000€ avec l'excédent a déjà été présenté au Budget Supplémentaire.

Monsieur TRUFFET demande à être formé et instruit pour comprendre l'élaboration du budget.

Monsieur ALEMANY dit qu'aucune juridiction ni institution n'a contesté nos budgets.

Monsieur DECHERY dit que le virement est une chose tout à fait courante, qui donne l'autofinancement. Au dernier mandat, son groupe avait refusé de voter le budget car les chiffres n'étaient pas validés par le Trésorier. Cette fois c'est différent, il y a le temps de faire les choses et de relire.

Monsieur TACCON dit que la présentation du budget fait une estimation du report et de l'excédent, à la demande de l'opposition, mais les chiffres ne peuvent être certifiés à ce stade.

Monsieur MONPERT dit que l'explication a déjà été donnée en commission des finances.

Madame le Maire propose au Conseil d'adopter le Budget Primitif 2005 de la Commune.

Le Conseil Municipal par,

Voix pour : 20 voix

Voix contre : 5 voix (M.DOYEN, Mme BARTHOT, MM.TRUFFET, LEBEGUE, Mme LACROIX-COQUILLAUD)

Abstentions : 3 voix (MM.DECHERY, BONY, Mme DELAVESNE)

Adopte le Budget Primitif 2005 de la commune.

4/ BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2005 : VOTE DES TROIS TAXES

Madame le Maire informe le Conseil que le budget 2005, tel qu'il est présenté, est équilibré sans qu'il soit besoin d'augmenter les taux de la taxe d'habitation, de la taxe sur le foncier bâti ni celle sur le foncier non bâti.

Madame le Maire propose au Conseil de reconduire en 2005 les taux 2004, soit :

TH = 13.22

TFB = 26.93

TFNB = 61.20

Le Conseil Municipal décide de reconduire en 2004 les taux 2005 par,

Voix pour : 20 voix

Voix contre : 0 voix

Abstentions : 8 voix (M.DOYEN, Mme BARTHOT, MM. TRUFFET, LEBEGUE, Mme LACROIX-COQUILLAUD, MM.DECHERY, BONY, Mme DELAVESNE)

.

5/ BUDGET PRIMITIF 2005 – SERVICE DE L'EAU

Madame le Maire rappelle que le débat d'orientation budgétaire a eu lieu le 7 Décembre 2004. La commission des finances a examiné le projet le 4 et le 11 janvier 2004, et a émis un avis favorable.

Monsieur MALVOISIN dit que le rétablissement d'une eau potable de qualité à Bois le Roi est salué par la presse. Le budget primitif du service de l'eau, qui suit les recommandations du débat d'orientation budgétaire est modeste, bien qu'il dégage une forte capacité d'autofinancement. Deux actions majeures y sont inscrites : des frais d'étude sur la pression du réseau, et un plan d'action réaliste sur le plomb.

Aujourd'hui, les bâtiments communaux sont aux normes et débarrassés du plomb. Cette action sera poursuivie à l'occasion de chaque ouverture de la voirie.

Les recettes sont stables bien qu'indexées, car suivent une consommation stabilisée.

Monsieur BONY demande s'il ne faut pas profiter de cette marge d'autofinancement importante pour mettre l'accent sur une étude approfondie.

Monsieur MALVOISIN dit que ce travail entamé avec le délégataire est déjà rémunéré par le contrat et que le délégataire connaît très bien le réseau. La prévision de dépense pourra toujours être abondée en cas de besoin.

Monsieur TRUFFET dit que le délégataire n'a pas les moyens de mesurer la pression.

Monsieur MALVOISIN dit qu'il faudra peut être revoir le contrat du délégataire. Mais que celui-ci a proposé d'effectuer les mesures.

Monsieur TRUFFET dit que la prévision de dépenses est insuffisante sur les études alors qu'elle est très forte sur la ligne d'équilibre.

Madame le Maire propose au Conseil d'adopter le Budget Primitif 2005 du service de l'eau.

Le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2005 du service de l'eau par :

Voix pour : 23 voix

Voix contre : 5 voix (M.DOYEN, Mme BARTHOT, MM. TRUFFET, LEBEGUE, Mme LACROIX-COQUILLAUD)

Abstentions : 0 voix

6/ APPROBATION DU PLU

Madame le Maire rappelle au Conseil les étapes de la révision du PLU, parcourt les modifications apportées suite aux recommandations du Commissaire Enquêteur.

Monsieur TRUFFET rappelle la demande formulée par Monsieur LUDWIG d'avoir communication des modifications apportées au texte suite aux enquêtes publiques et aux observations du Commissaire Enquêteur.

Madame le Maire dit qu'il y a eu 29 remarques lors de la première enquête, reprises sous la forme de 15 remarques lors de la seconde enquête et que ces remarques ont été prises en compte. Madame le Maire en donne lecture.

Monsieur NIVERT dit que les conclusions du Commissaire ont été suivies, qu'il restait 2 points en suspend pour la DDE et que la commune s'est rangée à l'avis de la DDE.

Monsieur DECHERY dit qu'un important et sérieux travail a été réalisé, mais qu'il est en désaccord non sur la légalité mais sur l'opportunité du projet de la zone AU, et qu'il s'abstiendra en raison du caractère spéculatif qui ressortira de l'aménagement de cette zone.

Monsieur NIVERT dit que le projet soigne particulièrement le caractère naturel et boisé de cette zone.

Monsieur TACCON demande confirmation d'une circulation douce à travers la propriété, et de la préservation du caractère verdoyant de la rue des Sesçois.

Monsieur NIVERT dit que la circulation douce est prise en compte comme la préservation du front boisé par le reculement qui sera imposé aux constructions par rapport à la rue. Ces éléments seront confirmés dans le règlement de lotissement.

Madame LACROIX-COQUILLAUD demande si le bornage de la forêt de protection sera matérialisé.

Madame le maire dit que l'ONF refuse de le faire et laisse ce soin à la charge de la commune.

Monsieur TRUFFET dit que les riverains de la forêt sont inquiets et qu'il faudra les informer.

Monsieur NIVERT dit que les efforts d'information seront poursuivis.

Madame le Maire propose au Conseil d'arrêter le Plan Local d'Urbanisme.

Le Conseil Municipal arrête le Plan Local d'Urbanisme par,

Voix pour : 23 voix

Voix contre : 0 voix

Abstentions : 5 voix (MM. LEBEGUE, Mme LACROIX-COQUILLAUD, MM. DECHERY, BONY, Mme DELAVESNE)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée, il est 23h30.

Prochain Conseil le mercredi 9 mars 2005.